

**VILLE D'ANGOULEME / GROUPE D'ETUDES ET DE RECHERCHES
DES MUSEES MUNICIPAUX D'ANGOULEME (GERMA)
CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS
2013/2014/2015
AVENANT N°1**

Entre les soussignés

La VILLE D'ANGOULEME, représentée par son Maire, Monsieur Xavier BONNEFONT, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 9 février 2015, n°

et

L'ASSOCIATION GROUPE D'ETUDES ET DE RECHERCHES DES MUSEES MUNICIPAUX D'ANGOULEME, sise au Musée d'Angoulême, 16000 ANGOULEME, représentée par sa Présidente, Madame Christine BAIER-DELACROIX

En préambule, il est exposé ce qui suit :

Par la délibération n°28 du Conseil Municipal du 8 février 2013, la Ville a mis en place la convention d'objectifs triennale afin de soutenir l'action menée par l'association qui a pour objet de soutenir, de développer, de publier et de diffuser la recherche archéologique, historique, artistique, ethnographique, centrée principalement autour des collections des Musées Municipaux d'Angoulême.

En raison de contraintes budgétaires fortes, il est nécessaire de revoir le montant de la contribution apporté par la Ville à l'association.

ARTICLE 1 :

L'article 2 intitulé « Participation de la Ville d'Angoulême » est rédigé comme suit :

«Pour soutenir l'Association dans l'exécution de ses missions, la Ville lui apporte une aide financière sous forme d'une subvention annuelle dans le cadre de l'annualité budgétaire.

Cette subvention de 7 650 euros sera créditée au compte de l'Association selon les procédures comptables en vigueur au titre de l'année 2015. »

ARTICLE 2 :

Le présent avenant ne modifie aucune autre disposition prévue dans la convention initiale.

Fait à Angoulême, le

**Pour l'Association,
La Présidente**

**Pour la Ville,
Le Maire**